

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

QUINTAB SANI

Numéro de version: 1.0
Délivré: 2025-09-11



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

QUINTAB SANI

Code UFI

XKT1-NE2Q-T68C-3KTE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation

Concentré en pastilles pour le nettoyage des sanitaires à usage professionnel.

Utilisations déconseillées

Tout autre usage est déconseillé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Kleen Purgatis International AG

Adresse

Firststrasse 30 A
8835 Feusisberg
Suisse

Téléphone

+41 (0) 44 51535 60

Courriel

info@kleen-purgatis.ch

Autres entreprises

KLEEN PURGATIS GmbH

Adresse

Dieselstraße 10
32120 Hiddenhausen
Allemagne

Téléphone

+49 (0) 5223 9970-40

Courriel

info@kleen-purgatis.de

Site web

www.kleenpurgatis.de

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

QUINTAB SANI

Numéro de version: 1.0
Délivré: 2025-09-11



Référence

Regulatory Affairs

E-mail

info@kleen-purgatis.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison/Numéro d'urgence supplémentaire

145 (Disponible 24/7) - Tox Info Suisse (Disponible pour le public.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Classification

Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3

Mentions de danger

H315, H319, H412

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

QUINTAB SANI

Numéro de version: 1.0
Délivré: 2025-09-11



2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Limites spécifiques de concentration ATE	Remarque
acide sulfamidique	5329-14-6 226-218-8 01-2119488633- 28-xxxx 016-026-00-0	70 - 90%	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3	H315, H319, H412 - -		
carbonate de sodium	497-19-8 207-838-8 01-2119485498- 19-xxxx 011-005-00-2	5 - 10%	Eye Irrit. 2	H319 - -		

Autres informations, substances

Pour le texte complet des déclarations H/UE mentionnées dans cette section, voir la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Description des premiers secours

Secouristes : Faire attention à l'autoprotection.

Inhalation

Non applicable.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Appeler immédiatement un médecin. En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

QUINTAB SANI

Numéro de version: 1.0
Déjà délivré: 2025-09-11



Informations à l'intention des médecins

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

Non applicable.

Contact avec la peau

Irritation de la peau

Contact avec les yeux

Irritation des yeux, champ de vision flou, lacrymation excessive.

Ingestion

Nausée, vomissements, gêne gastro-intestinale.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction d'incendie appropriés

Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone (CO₂). Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Mesures en cas d'incendie

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact direct avec le matériau / produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

QUINTAB SANI

Numéro de version: 1.0
Délivré: 2025-09-11



6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour les informations sur le stockage et la manipulation du produit, voir la section 7.
Pour les informations sur l'exposition et l'équipement de protection individuel, voir la section 8.
Pour les informations sur le matériel incompatible, voir la section 10.
Pour les informations sur l'élimination du produit, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures préventives pour la manipulation

Éviter tout contact direct avec le matériau / produit.

Hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais et sec.

Classe de stockage selon TRGS 510 : 13 (Matières solides non inflammables)

Matériaux appropriés pour conteneurs et emballage pour un stockage sûr: conserver dans le conteneur original.

Température de stockage : 10 °C à 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la section 1.2: Concentré en pastilles pour le nettoyage des sanitaires
PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

QUINTAB SANI

Numéro de version: 1.0
Délivré: 2025-09-11



RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

DNEL/DMEL

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
acide sulfamidique (5329-14-6/226-218-8)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	70,5 mg/m ³	Employés	Sys- témiques
acide sulfamidique (5329-14-6/226-218-8)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	10 mg/kg	Employés	Sys- témiques
acide sulfamidique (5329-14-6/226-218-8)	DNEL	Chronique (long terme) Orale	5 mg/kg	Consommateurs	Sys- témiques
carbonate de sodium (497-19-8/207-838-8)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	10 mg/m ³	Employés	Locaux

PNEC/PEC

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Milieu environnemental	Valeur
acide sulfamidique (5329-14-6/226-218-8)	PNEC	Eau potable	1,8 mg/l
acide sulfamidique (5329-14-6/226-218-8)	PNEC	Eau de mer	180 µg/l
acide sulfamidique (5329-14-6/226-218-8)	PNEC	Station d'épuration	20 mg/l
acide sulfamidique (5329-14-6/226-218-8)	PNEC	Sédiment (eau potable)	8,36 mg/kg
acide sulfamidique (5329-14-6/226-218-8)	PNEC	Sédiment (eau de mer)	840 mg/kg
acide sulfamidique (5329-14-6/226-218-8)	PNEC	Sol	5 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Non demandé.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

QUINTAB SANI

Numéro de version: 1.0
Délivré: 2025-09-11



Protection des yeux / du visage

Lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques avec protection latérale conforme à l'EN166.

Peut provoquer une irritation des yeux.

Protection des mains

Porter des gants de protection jetables résistant aux produits chimiques conformément à l'EN374.

Provoque une irritation cutanée.

Autres protections de la peau

Ce type d'équipement de protection individuelle n'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation normale prévue pour le produit.

Protection respiratoire

Ce type d'équipement de protection individuelle n'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation normale prévue pour le produit.

Risques thermiques

Non applicable.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Tablette

Couleur

Rouge

Odeur

Parfumée

Point de fusion / congélation

Non applicable.

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition

Non applicable.

Inflammabilité

Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosivité

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

Point d'inflammation

Donnée non disponible

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

QUINTAB SANI

Numéro de version: 1.0

Déjà délivré: 2025-09-11



Température d'auto-allumage

Non applicable.

Température de dégradation

Donnée non disponible

pH

1,5 - 2

Méthode

Solution aqueuse à 1 %

Viscosité cinématique

Non applicable.

Viscosité, dynamique

Pas d'information disponible.

Solubilité

Soluble dans l'eau

Hydrosolubilité

complètement soluble

Coefficient de partage n-octanol / eau

Pas d'information disponible.

Pression de vapeur

Non applicable.

Densité et/ou densité relative

Donnée non disponible

Densité relative

Pas d'information disponible.

Densité de vapeur relative

Non applicable.

Taux d'évaporation

Non applicable.

Dangers d'explosion

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

Caractéristiques oxydantes

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

COV %

VOC (CH): < 3 %

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

QUINTAB SANI

Numéro de version: 1.0
Délivré: 2025-09-11



Propriétés des particules

Ce produit/mélange ne contient aucun nanomatériau ni nanoforme au sens du règlement (CE) n° 1907/2006.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de l'humidité. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants, acides forts, bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pour des informations sur les produits de combustion, voir la section 5.

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Données toxicologiques pour les composants.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Durée de l'exposition	Animaux testés	Remarques
acide sulfamidique 5329-14-6 / 226-218-8	DL50	2.140 mg/kg	Oral(e)	-	rat	ECHA
carbonate de sodium 497-19-8 /	LD50	2.800 mg/kg	Oral(e)	-	rat	-

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

QUINTAB SANI

Numéro de version: 1.0
Délivré: 2025-09-11



Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Durée de l'exposition	Animaux testés	Remarques
207-838-8						
carbonate de sodium 497-19-8 / 207-838-8	LD50	>2.000mg/kg	Cutanée	-	lapin	-
carbonate de sodium 497-19-8 / 207-838-8	LC50	2.300 mg/m ³	Inhalativ	2h	rat	-

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Provoque des allergies des organes respiratoires et cutanées

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Cancérogénicité

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité pour la reproduction

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Danger par aspiration

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

QUINTAB SANI

Numéro de version: 1.0
Délivré: 2025-09-11



RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité

Données toxicologiques pour les composants.

Toxicité aiguë pour les poissons

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/ Directive	Remarque
acide sulfamidique 5329-14-6 / 226-218-8	CL50	70,3 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD 203	ECHA
carbonate de sodium 497-19-8 / 207-838-8	LC50	300 mg/l	96h	Lepomis macrochirus	-	-

Toxicité aiguë pour les algues

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/ Directive	Remarque
acide sulfamidique 5329-14-6 / 226-218-8	CE50r	48 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD 201	ECHA

Toxicité aiguë pour les crustacés

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/ Directive	Remarque
acide sulfamidique 5329-14-6 / 226-218-8	EC50	71,6 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD 202	ECHA
carbonate de sodium 497-19-8 / 07-838-8	EC50	200-227 mg/l	48h	Ceriodaphnia dubia	-	-

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

QUINTAB SANI

Numéro de version: 1.0
Délivré: 2025-09-11



12.2 Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

12.7. Autres effets néfastes

Ce produit/mélange ne contient aucun ingrédient au sens du règlement (CE) n° 1005/2009 qui appauvrissent la couche d'ozone.

Autres

Classe d'eau allemande

WGK1 - pollue faiblement l'eau

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

A noter:- Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (OPAD)- Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD)

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

QUINTAB SANI

Numéro de version: 1.0

Dé livré: 2025-09-11



Emballage

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.

Emballages contaminés / plaques/feuilles : Eliminer comme produit non utilisé.

Code OMD (Ordonnance sur le traitement des déchets) pour le type de déchets 'Autres déchets chimiques problématiques (EWW 127)' :

Code de déchet	Description des déchets
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

S'il vous plaît noter - un astérisque (*) à côté d'un code indique qu'il s'agit de déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 2967

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition ADR/RID/ADN correct

ACIDE SULFAMIDIQUE

Nom d'expédition IMDG correct

SULPHAMIC ACID

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette

ADR/RID/ADN



8

Classe ADR/RID

8

Code de classe ADR/RID

C2

Numéro de danger ADR/RID

80

Catégorie IMDG

8

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

QUINTAB SANI

Numéro de version: 1.0
Délivré: 2025-09-11



Classe IATA

8

Classe ADN

8

Code de classification ADN

C2

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement

Le produit contient les substances suivantes, qui sont dangereuses pour l'environnement :
acide sulfamidique

Polluant marin IMDG

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.

IMDG EmS

F-A, S-B

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Autres

Autres informations ADR-RID

LQ: 5kg

EQ: E1

Catégorie de transport (code de restriction des tunnels): 3 (E)

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

QUINTAB SANI

Numéro de version: 1.0
Délivré: 2025-09-11



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations européennes

Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents)

Ingrédients selon l'annexe VII : < 5 % agents de surface anioniques, contient parfums.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV : Non

Restrictions de substances selon l'annexe XVII : Non

Substances de la liste candidate REACH (SVHC) : Non

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (UE) n° 528/2012 (BPR - Règlement sur les produits biocides)

Ingrédients actifs : Non applicable.

Règlement (UE) 2019/1148 (explosifs)

Matière première restreinte conformément à l'annexe I : Non applicable.

Matières premières à déclarer conformément à l'annexe II : Non applicable.

Directive européenne 2011/65/UE (ROHS 2)

Restrictions de substances selon l'annexe II : Non applicable.

Règlement (UE) 2019/1021 (POP)

Organismes polluants persistants: Non

Directive européenne 2012/18/UE (Seveso III)

Catégorie de danger Seveso : Non applicable.

Réglementations nationales

En outre, toutes les dispositions nationales et locales relatives à la manipulation des produits chimiques sont respectées.

813.11 Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim)

814.81 Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim)

832.30 Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA)

Valeurs limites sur le lieu de travail Valeurs MAK/BAT actuelles (publiées par la SUVA)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange n'a pas été soumis à une évaluation de sécurité.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

QUINTAB SANI

Numéro de version: 1.0
Délivré: 2025-09-11



RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ARA - Appareil respiratoire autonome
C&E - Classification et étiquetage
CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
CSR - Rapport sur la sécurité chimique
DL50 - Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
DNEL - Dose dérivée sans effet
ECHA - Agence européenne des produits chimiques
ETA - Estimation de la toxicité aiguë
IATA - Association internationale du transport aérien
IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses
Kow - Coefficient de partage octanol-eau
LoW - Liste des déchets
PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (Enregistrement, évaluation, autorisation des substances chimiques et restrictions applicables à ces subs
RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
SGH - Système général harmonisé
STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC - Substances extrêmement préoccupantes
UFI - Identifiant unique de formulation
VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle
vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Références bibliographiques et sources de données

Dossiers d'enregistrement REACH
ECHA C&L - Inventaire
Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

Méthodes d'évaluation pour la classification

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'article 9 du règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :
Dangers pour la santé : Méthode de calcul
Dangers environnementaux : Méthode de calcul

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

QUINTAB SANI

Numéro de version: 1.0

Délivré: 2025-09-11



Signification des phrases

Skin Irrit. 2 - Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Eye Irrit. 2 - Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Aquatic Chronic 3 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité conforme au Règlement No 1907/2006 (REACH) tel que modifié le Règlement (UE) 2020/878.

Notes du fabricant

Désistement juridique: Les informations ci-dessus est considéré comme correct. Cette société ne sera pas tenue responsable des dégâts résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.